

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Acte publié le
01 DEC. 2025

.....
Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 23 Monia FAYOLLE, Laurent FOUGEROUX, Fabienne TOURAIN, Pierre GRATALOUP, Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Michel LAGIER, Jean-Claude JAUNEAU, Gilbert BERTRAND, Béatrice BOULANGE, Laurence MEUNIER, Nadine MAZZA, Christel DECATOIRE, Virginie BLAISON, Fanny LEBAYLE, Renée TORRES, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Marc ZIOLKOWSKI, Clément PERRIER, Gérard BOURGEAT

Absents excusés : Olivier BAREILLE, Anne-Virginie POUSSE, Robert NICOLETTI, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Hugues JEANTET

Pouvoirs : 5 Olivier BAREILLE à Monia FAYOLLE
Anne-Virginie POUSSE à Bernard ROMIER
Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN
Emeric MOREL à Isabelle SEIGLE-FERRAND
Hugues JEANTET à Renée TORRES

Secrétaire de séance : Michel LAGIER

Date de la convocation et de son affichage : 21 novembre 2025

Délibération n° 13

Délibération n° 078/2025 – Renouvellement du projet éducatif de territoire (PEDT) pour la période 2025-2028

Le projet éducatif de territoire (PEDT), prévu par le Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Mis en œuvre depuis 2014 dans les écoles de Grézieu-la-Varenne, le PEDT 2021-2024 a fait l'objet, sur délibération du conseil municipal n° 044/2025 du 8 juillet 2025, d'un avenant de prorogation d'un an afin d'assurer sa continuité jusqu'à la présentation d'un nouveau PEDT.

Au vu du bilan positif établi sur la période 2021-2024, le projet de PEDT 2025-2028 s'inscrit dans la continuité des orientations et des objectifs poursuivis par la commune :

- Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant ;
- Développer ensemble un avenir responsable ;
- Favoriser l'accès de tous à l'offre éducative en impliquant activement les familles.

La commission « enfance jeunesse » a approuvé, en date du 26 mai 2025, le bilan établi sur la période 2021-2024 du PEDT et validé le nouveau PEDT 2025-2028. Ce dernier, qui a été soumis au groupe d'appui départemental (GAD) le 23 septembre dernier, a reçu un avis favorable à sa mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.551-1 et D.521-12,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20,

VU la convention du 21 septembre 2021, relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial sur la commune de Grézieu-la-Varenne, et son avenant du 23 juillet 2025,

CONSIDÉRANT l'arrivée à terme du PEDT 2021-2024 et de sa prorogation, le bilan positif du PEDT écoulé et l'intérêt d'établir un nouveau PEDT pour la période 2025-2028,

CONSIDÉRANT l'approbation du bilan établi sur la période 2021-2024 du PEDT et la validation du PEDT 2025-2028 par la commission « enfance jeunesse » le 26 mai 2025,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du groupe d'appui départemental (GAD) en date du 23 septembre 2025 sur le PEDT 2025-2028,

CONSIDÉRANT le projet de convention établissant le projet éducatif de territoire 2025-2028,

OUÏ l'exposé,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan établi sur la période 2021-2024 du projet éducatif de territoire, tel qu'annexé à la présente délibération.

APPROUVE le nouveau projet éducatif de territoire pour la période 2025-2028, tel qu'annexé à la présente délibération.

DONNE DÉLÉGATION à Monsieur le Maire pour signer le PEDT 2025-2028 ainsi que tous les documents afférents, et notamment la convention à intervenir entre la commune, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Rhône, la Préfecture du Rhône et la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, telle qu'annexée à la présente délibération, et leurs avenants ultérieurs.

POUR : 28

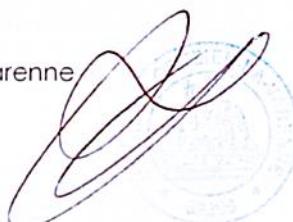
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne





BILAN PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2021 / 2024

PEDT 2025-2028

| 1





PILOTAGE ET CONCERTATION

■ Composition du comité de pilotage :

- Elus de la commission jeunesse
- Responsable du pôle cadre de vie
- Responsable du service vie scolaire et périscolaire
- Directeurs des écoles
- Représentants des parents d'élèves

■ Partenaires du projet

- Partenaires institutionnels : le service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), l'Education Nationale, la CAF et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais
- Partenaires associatifs : Le sou des écoles, les clubs sportifs de la commune, les associations de la commune
- Autres partenaires : La fédération de parents d'élèves FCPE





DEFINIR LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

- **Le projet éducatif de territoire: un outil de collaboration locale**

Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité dans le respect des compétences de chacun, organisant ainsi la complémentarité des différents temps, sur la journée, la semaine, l'année.

Le PEDT est un outil de collaboration locale qui peut s'adapter à une organisation du temps scolaire à 4 jours et demi ou à 4 jours.



PÉRIMÈTRE ET PUBLIC

Les établissements scolaires

- École maternelle de la Voie Verte : 189 enfants
- École élémentaire Georges Lamarque : 367 enfants

Les structures d'accueil

- L'accueil périscolaire
- Le Conseil Municipal des Enfants
- La médiathèque

Les structures partenaires

- L'accueil de loisirs Ebullisphère
- La structure Information Jeunesse
- Les associations de la communes
- Les structures d'accueil petite enfance





PÉRIMÈTRE ET PUBLIC

Publics accueillis

- Les enfants concernés participent régulièrement aux accueils de loisirs (périscolaire, mercredis vacances), souvent perçus comme un mode de garde par les familles, bien que leur rôle éducatif soit plus large.
- Les équipes notent une agitation croissante, des difficultés de concentration et des tensions dans les interactions, liées en partie à l'impact des écrans et à des règles collectives moins bien intégrées.

Accueil des enfants dits « remarquables »

- Les équipes suivent des formations organisées avec des partenaires spécialisés (CNFPT, IME/SESSAD, etc.), mais chaque situation nécessite une approche sur mesure, renforcée par un travail en réseau entre professionnels.
- Un agent supplémentaire peut être mobilisé si besoin, et des échanges préalables avec les parents permettent d'adapter l'accueil.





LES ORIENTATIONS EDUCATIVES

Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant

- Respecter le rythme de vie de chacun
- Proposer des activités variées
- Aménager les différents espaces
- Permettre aux enfants de faire leurs propres choix
- Établir des relations de confiance
- Favoriser l'autonomie par la prise de responsabilité

Développer ensemble un avenir responsable

- Favoriser le vivre ensemble
- Etablir des règles de vie pour le respect de chacun, développer la confiance, l'empathie
- Favoriser l'éducation à la dimension interculturelle et intergénérationnelle
- Sensibiliser les jeunes au respect et à la place des adultes dans la société
- Sensibiliser les enfants au respect de la planète et de leur environnement
- Faire découvrir et mettre en valeur notre environnement quotidien





LES ORIENTATIONS EDUCATIVES

Favoriser l'accès de tous à l'offre éducative, en impliquant activement les familles

- Favoriser la mise en cohérence des différents moments de vie (famille, école et structures de loisirs)
- Assurer une meilleure prise en compte des particularités (handicap, besoins éducatifs particuliers...) de l'enfant et assurer son inclusion
- Favoriser l'implication et la mobilisation des parents au sein de la communauté éducative





PROJETS ET ACTIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU PEDT

Durant l'accueil périscolaire

- Accueil libre: jeux de société, activités sportives ou manuelles à disposition
- Activités programmées: sur inscription, programme par cycle de vacances à vacances
- Activités en cohérences avec le projet d'école
 - (Activités pour apprendre à gérer son stress, ses craintes, ses émotions)

Lors des Conseils Municipaux d'Enfants

- Projets d'animation, de citoyenneté, intergénérationnel (en cohérences avec le projet d'école)
actions culturelles au bénéfice du patrimoine, aménagement d'espaces de la commune
- Projet Participation aux différentes commémorations
- Visite des institutions nationales

Continuité écoles et périscolaire

- règles de vie communes (respect des lieux, des adultes, empathie entre enfant)
- Continuité de l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec des besoins éducatifs particuliers
- Passerelle GS vers l'école élémentaire (self à la cantine)
- Projet de fresque dans la salle d'évolution (et dans le restaurant scolaire)





PROJETS ET ACTIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU PEDT

Continuité pér scolaire et partenaires associatifs

- Pédibus organisé par les associations de danse, de judo, de basket et de cours d'anglais du sou des écoles
- Un pédibus, géré par les parents d'élèves et en sommeil actuellement
- Actions pour connaître et agir pour protéger la biodiversité de Grézieu
- Savoir se déplacer en toute sécurité, à pied, en vélo, en roller, en trottinette (en lien avec le projet d'école?)

Projets commun lien intergénérationnel

- Spectacle intergénérationnel suivi d'un temps d'échange proposé à des classes de CP et aux résidents de +80 ans de la commune
- Distribution des cadeaux de noël aux résidents de +80 ans de la commune à l'initiative des enfants du CME et élargie à l'ensemble des enfants de CM2 volontaires
- Projet de solidarité, actions mémorielles avec les anciens combattants





PROJETS ET ACTIONS PROPOSEES DANS LE CADRE DU PEDT

Projet commun de lutte contre le harcèlement

- Projet de médiation par les pairs, portés conjointement par le service périscolaire et l'équipe enseignante, à poursuivre ?
- Travail pour développer l'empathie, développer des ambassadeurs du bien être
- Projet de boîte aux lettres « papillons » porté par le CME

Projet commun de désimperméabilisation des cours d'écoles

- Une concertation collective avec la mobilisation des enseignants, des enfants, des parents et des agents municipaux
- Des échanges pour co-construire un projet adapté aux besoins de chacun
- Un projet pédagogique et écologique dans le but de sensibiliser les élèves à la biodiversité et à la gestion de l'eau
- Une transformation des cours en espaces verts, ludiques et résilients pour un cadre de vie amélioré (îlots de fraîcheur, « zonage » de la cour, cadre apaisé, etc.) et pour bien être des élèves sur le temps de récréation



EVALUATION

La périodicité de l'évaluation

- Pilotage régulier tout au long de l'année avec les équipes, directions et élus
- Consultation des enfants, parents, partenaires en fonction des projets
- Bilan annuel participatif (COPIL)

Les indicateurs retenus

- L'évaluation est définie autour de trois grands domaines que sont l'enfant, les démarches collectives et les animations. Des critères quantitatifs et qualitatifs sont choisis.



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2025/2028



Pôle Cadre de vie
04 78 57 84 51
cadreddevie@mairie-grezieulavarenne.fr

SOMMAIRE

1 – Pilotage et concertation	Page 3
2 – Périmètre et public	Page 4
A. Profil de territoire	Page 4
B. Population	Page 5
C. Etablissements scolaires	Page 6
1. Les établissements d'enseignements scolaires	
2. Effectifs par établissement au 1 ^{er} septembre 2024	
D. Les structures d'accueil	Page 7
1. Le pôle Cadre de Vie	
2. L'accueil périscolaire	
3. La pause méridienne	
4. Le Conseil Municipal d'Enfants	
5. La médiathèque	
6. Les structures partenaires de la Communauté de Communes (CCVL)	
7. Petite enfance	
8. Partenaires	
E. Diagnostic des publics accueillis	Page 13
3 – Actions et projets menés	Page 14
A. Les besoins répertoriés et effets attendus	Page 15
B. Les leviers existants	Page 16
C. Les orientations éducatives	Page 16
1. Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant	
2. Développer ensemble un avenir responsable	
3. Favoriser l'accès de tous à l'offre éducative, en impliquant activement les familles	
D. Actions proposées dans le cadre du PEDT	Page 17
1. Durant l'accueil périscolaire	
2. Lors du Conseil Municipal d'Enfants	
3. Durant les temps de médiathèque	
4. Projets communs et continuité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires	
5. Tableau des actions	
4 – Evaluation	Page 24
A. La périodicité de l'évaluation	Page 24
B. Les indicateurs retenus	Page 24
1. L'enfant	
2. Les animations	

1 – PILOTAGE ET CONCERTATION

Date de présentation du projet : 13 mars 2025

Collectivité territoriale porteur du projet :

Mairie de Grézieu-la-Varenne - Compétences scolaire et périscolaire
Adresse : Mairie, 16 avenue Emile Evellier
69290 GREZIEU-LA-VARENNE

Date de début et de fin du PEDT : du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2028 (3 années scolaires)

Contact pour le suivi de l'instruction du PEDT : Sylvain BENASSAT

Téléphone : 04.78.57.16.05 ou 06.30.33.58.40

Adresse électronique : dcv@mairie-grezieulavarenne.fr

Porteur du projet : Elodie RELING

Fonction : Adjointe déléguée à l'Enfance, l'Ecole, le Périscolaire et la Jeunesse

Composition du comité de direction :

- Élus de la commission jeunesse
- Responsable du pôle Cadre de Vie
- Responsable du service Vie scolaire et périscolaire

Composition du comité de pilotage :

- Élus de la commission jeunesse
- Responsable du pôle Cadre de Vie
- Responsable du service Vie scolaire et périscolaire
- Directeurs des écoles
- Représentants des parents d'élèves

Partenaires du projet :

Partenaires associatifs :

- Le sou des écoles
- Les clubs sportifs de la commune
- Les associations de la commune

Partenaires institutionnels :

Les partenaires de la municipalité dans la mise en œuvre de ce projet sont le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), l'Education Nationale, la CAF et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais.

Autres partenaires :

- Intervenants sportifs et culturels, bénévoles, producteurs locaux, etc.

Fréquence des réunions CODIR et COPIL : 2 réunions par an (novembre et mai)

2 – PÉRIMÈTRE ET PUBLIC

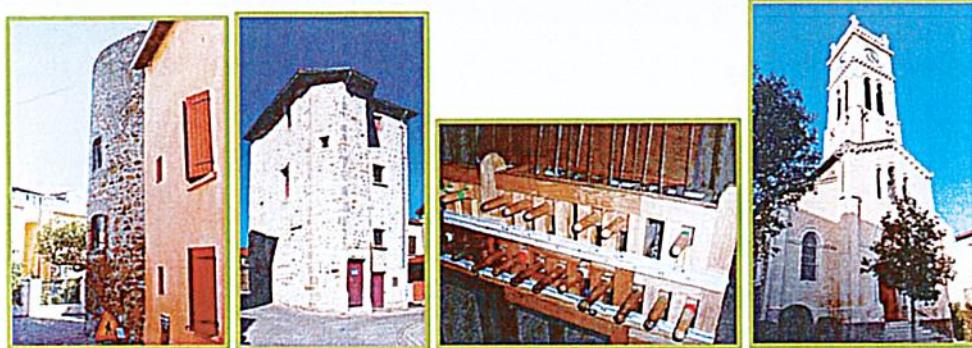
A. Profil du territoire

La commune de Grézieu-la-Varenne se situe dans le département du Rhône, en région Auvergne-Rhône-Alpes, et fait partie du canton de Brignais. Sa superficie est de 745 hectares.

On y trouve une école maternelle, une école élémentaire, des locaux de garderie, ainsi qu'une crèche intercommunale et une micro crèche privée. La commune dispose également d'une salle des fêtes, d'un centre d'animation, d'une halle, d'une médiathèque et de divers équipements sportifs, dont un gymnase, un city stade, un stade de football, des terrains de tennis et un skate-park.



Elle possède également un patrimoine riche avec plusieurs monuments comme la Tour Ronde, la Tour Carrée, le Carillon et l'Eglise Saint-Roch.



Grézieu-la-Varenne fait partie de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL). Celle-ci est composée de huit communes et compte plus de 32 000 habitants sur 106 km².

La CCVL détient la compétence petite enfance, jeunesse.



B. Population

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune a conduit une analyse des besoins sociaux, s'appuyant sur des données issues du Département, de la CAF et de l'INSEE.

En 2021, Grézieu-la-Varenne comptait 6 094 habitants, avec une répartition de 52 % de femmes et 48 % d'hommes.

Selon les chiffres de l'INSEE, la commune a enregistré une croissance démographique notable de +10,29 % entre 2015 et 2021.

Répartition de la population		
Enfants	Jusqu'à 14 ans	18,4 %
Jeunes	15/29 ans	16,2 %
Adultes	30/59 ans	39,3 %
Séniors	60 et +	26,1 %

Depuis 2010, le pourcentage de séniors est en hausse sur la commune (de 22.7 % à 26.2 %).

Le pourcentage d'adultes est en légère baisse (de 41.5 % à 39.3 %).

Le pourcentage de jeunes et d'enfants reste stable.

Catégories sociales	
Ouvriers/Employés	25,20 %
Professions intermédiaires	24,50 %
Cadres et professions supérieures	16,80 %
Commerçants / Artisans / Chefs d'entreprise	5,80 %
Agriculteurs	0,20 %
Retraités	25,30 %
Chômeurs	2,20 %

72.5 % des habitants sont actifs à Grézieu-la-Varenne. On constate une augmentation des employés, et une baisse des ouvriers et des professions intermédiaires depuis 2015.

67 % des ménages fiscaux sont imposés.

En 2020, 6% de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté.

En 2021, 40.6 % de la population des plus de 15 ans détient un diplôme d'enseignement supérieur, contre 32.10% en 2015. 13.8 % des habitants sont non diplômés (22.4 % en 2010).

En 2022, 57 personnes sont bénéficiaires du RSA, et 300 personnes bénéficiaires de la prime d'activité.

Réprésentation des familles	
Couples sans enfant	43,60 %
Couples avec enfant	45,00 %
Familles monoparentales	11,40 %

Grézieu-la-Varenne compte 21,8 % de célibataires.

Une augmentation des familles nombreuses (4 enfants ou plus) depuis 2015.

Composition des familles avec enfants	
Familles avec 1 enfant	22,1 %
Familles avec 2 enfants	20,9 %
Familles avec 3 enfants	8,2 %
Familles avec 4 enfants ou plus	1,7 %

Le pourcentage de familles monoparentales sur Grézieu-la-Varenne est équivalent à celui du département du Rhône.

C. Les établissements scolaires

1. Les établissements d'enseignements scolaires

Établissements publics	
Maternelle	1
Élémentaire	1

2. Effectif par établissement au 1^{er} septembre 2024

Établissements	Effectifs
École maternelle de la Voie Verte	189
Petite section	56
Moyenne section	75
Grande section	58
École élémentaire Georges Lamarque	367
CP	79
CE1	80
CE2	67
CM1	73
CM2	68
TOTAL	556



D. Les structures d'accueil

1. Le pôle Cadre de vie

Le Pôle Cadre de Vie regroupe l'ensemble des services suivants :

- Service vie scolaire et périscolaire
- Service restaurant scolaire
- Service jeunesse
- Service médiathèque et actions culturelles
- Service animations, fêtes et cérémonies / vie associative et sportive
- Service affaires sociales et CCAS

La création de ce pôle a permis un suivi et une cohérence des actions menées. Cela a conduit aussi à la centralisation en un même lieu de la gestion de l'ensemble des activités enfance jeunesse, durant les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

▪ **Focus sur l'équipe vie scolaire, périscolaire et restauration**

Un directeur de pôle, 1 responsable de service vie scolaire et périscolaire, 1 responsable de restauration scolaire animent une équipe composée de 29 personnes. L'équipe est stable, même si on observe un léger renouvellement chez les animateurs, les agents de restauration et d'entretien sur les postes à temps non complet ou en accroissement temporaire d'activité.

✓ **1 assistante de direction**

Elle accueille les familles, gère la facturation des prestations cantine / périscolaire, les demandes de dérogation scolaire et le secrétariat du service.

✓ **1 responsable de service vie scolaire et périscolaire**

L'accueil périscolaire fonctionne sur les sites des 2 écoles de la commune. Il est déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

La responsable procède aux différentes inscriptions et réservations et assure le suivi des dossiers des enfants.

Un logiciel enfance-familles, permet le suivi de l'inscription (dossiers familles, réservations ...) jusqu'à la facturation. Il est équipé d'un portail familles qui permet aux parents d'effectuer les réservations et le paiement de chez eux, via internet. Il est hébergé chez le prestataire.

✓ **13 animateurs**

Les animateurs permanents assurent l'encadrement des temps périscolaires et de la pause méridienne en élémentaire. Ils ont des temps de préparation et réunions dans la semaine. Ils sont annualisés.

Tous ne sont pas titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Des stages BAFA sont prévus au niveau intercommunal afin de professionnaliser nos agents.

✓ **8 ATSEM**

Une ATSEM par classe est mise à disposition de l'éducation nationale sur l'école maternelle de la voie verte. Elles sont annualisées et toutes titulaires de leur poste.

Elles encadrent les temps périscolaires du matin et du soir ainsi que la pause méridienne de l'école maternelle.

✓ **6 agents de restauration**

Un titulaire à temps complet, 2 titulaires à temps non complet et 3 contractuels à temps non complet ; tous sont annualisés.

Les repas sont préparés en cuisine centrale (Unité Centrale de Production) située à l'école maternelle de la voie verte et servis sur place pour les enfants de l'école.

Pour les enfants de l'école élémentaire, les repas sont livrés de l'UCP en liaison chaude et froide sur le restaurant satellite, avec un fonctionnement en self.

▪ **Les réunions d'équipe**

L'équipe du pôle se réunit un vendredi matin toutes les deux semaines. Ces rencontres permettent d'échanger sur les informations générales concernant le pôle et la collectivité mais aussi de partager les retours d'expérience sur les actions menées.

En complément, des réunions spécifiques sont organisées au cas par cas selon les besoins, par exemple sur les questions périscolaires, de restauration ou de projets particuliers.

Pour le service périscolaire, une réunion de travail a lieu un mardi matin tous les quinze jours. Ce temps est consacré à l'élaboration du programme d'animations et à l'examen des situations en cours. Chaque jour, un bref point d'équipe est également effectué au moment de la prise de service.

En prévision de chaque période de vacances scolaires, une réunion de coordination rassemble les responsables de l'accueil périscolaire et le personnel du restaurant scolaire.

Cette anticipation permet de préparer efficacement l'organisation de la période à venir.

2. L'accueil périscolaire

▪ École élémentaire

	Accueil périscolaire	Matin	Après-midi	Activités programmées et/ou accueil périscolaire et/ou études surveillées	Accueil périscolaire
Lundi	7h20 à 8h20	8h30 à 12h00	13h45 à 16h15	16h15 à 17h15	17h15 à 18h45
Mardi	7h20 à 8h20	8h30 à 12h00	13h45 à 16h15	16h15 à 17h15	17h15 à 18h45
Mercredi					
Jeudi	7h20 à 8h20	8h30 à 12h00	13h45 à 16h15	16h15 à 17h15	17h15 à 18h45
Vendredi	7h20 à 8h20	8h30 à 12h00	13h45 à 16h15	16h15 à 17h15	17h15 à 18h45

▪ École maternelle

	Accueil périscolaire	Matin	Après-midi	Accueil périscolaire
Lundi	7h20 à 8h35	8h45 à 11h45	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Mardi	7h20 à 8h35	8h45 à 11h45	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Mercredi				
Jeudi	7h20 à 8h35	8h45 à 11h45	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30
Vendredi	7h20 à 8h35	8h45 à 11h45	13h30 à 16h30	16h30 à 18h30

Depuis septembre 2017, la semaine scolaire est organisée sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). À l'école maternelle de la Voie Verte, les horaires sont décalés de 15 minutes par rapport à l'élémentaire, facilitant ainsi les déplacements des parents entre les deux établissements.

Les accueils périscolaires ont lieu dans les écoles. En élémentaire, un espace spécifique est réservé à cet usage, tandis qu'en maternelle, les activités se déroulent dans les salles d'évolution. D'autres locaux sont également mobilisés pour les activités sportives, artistiques et culturelles : salles de classe, auditorium, cours de récréation, terrains de sport et gymnases. Cette mutualisation des espaces s'inscrit dans une logique de coordination permanente avec les directrices des écoles.

Les enfants concernés sont ceux scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune.

Le périscolaire est déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) du Rhône.

Tous les membres de l'équipe disposent des qualifications requises et les taux d'encadrement réglementaires sont strictement respectés.

La tarification appliquée pour les temps périscolaires est calculée en fonction du quotient familial, assurant une modulation équitable. Le coût couvre l'ensemble de la plage horaire choisie, indépendamment de la durée effective de présence de l'enfant (les inscriptions s'effectuent par créneaux de 30 minutes).

Les réservations doivent être effectuées au plus tard la veille avant midi pour le lendemain, en jours ouvrés.

Un règlement intérieur, approuvé par le conseil municipal, est distribué aux familles à chaque rentrée scolaire. Par ailleurs, l'ensemble des documents utiles (règlement, formulaires, etc.) est accessible en ligne sur le site internet de la ville ainsi que sur le logiciel de gestion dédié.

Enfin, des listes de présence quotidiennes (périscolaire et cantine) sont transmises par classe à tous les enseignants, garantissant un suivi précis des effectifs.

▪ **Tarification des temps périscolaires en fonction du quotient familial**

Quotient familial	Tarif ½ heure
< ou égal à 650	Tarif 1
de 651 à 1500 inclus	Tarif 2
> 1500	Tarif 3

3. La pause méridienne

Les accueils sont organisés dans chaque école avec les dispositions suivantes :

- Le personnel encadrant est qualifié et respecte les taux d'encadrement réglementaires,
- La pause méridienne est facturée à tarif fixe, la commune subventionnant ce service à hauteur de 53% du coût journalier par élève pour l'année 2025,
- Les réservations doivent être effectuées au plus tard la veille avant midi pour une participation le lendemain (jours ouvrés uniquement).

4. Le Conseil Municipal d'Enfants

Chaque année, les élèves de CM1 de l'école élémentaire élisent sept ou huit de leurs camarades pour représenter le Conseil Municipal des Enfants. Ces jeunes conseillers restent en fonction jusqu'à la fin de leur CM2, permettant ainsi de compléter l'équipe existante après le départ des anciens membres partis au collège.

La campagne électorale se déroule fin septembre, avec des affiches et des propositions de projets. Les élèves votent ensuite début octobre pour choisir leurs représentants.

Le mandat actuel a commencé en octobre 2024 pour une durée d'un an. Les enfants élus sont accompagnés par l'Adjointe déléguée à l'Enfance, l'École, le Périscolaire et la Jeunesse, ainsi que par un animateur municipal.

Le Conseil se réunit une fois par mois, le mercredi, pendant une heure. Lors de ces séances, les jeunes travaillent sur leurs projets, organisent des animations et développent un projet principal tout au long de leur mandat. Cette expérience leur permet de découvrir la vie citoyenne tout en contribuant activement à la vie de leur école et de leur commune.

Dans une démarche d'apprentissage à la citoyenneté, les objectifs sont :

- **Responsabilisation et autonomie en devenant acteur de leurs idées** : mise en place et organisation de projets des enfants.
- **Découverte de la vie et du fonctionnement de la commune** : visite des bâtiments, des services, rencontre avec des associations et organismes ...
- **Ouverture vers l'extérieur** : visites d'institutions, voeux du maire.
- **Devoir de mémoire** : participations aux cérémonies nationales organisées avec les anciens combattants. Ils peuvent être les moteurs de projets plus larges sur la commune, portés par le pôle.

5. La médiathèque

La médiathèque municipale de Grézieu-la-Varenne accueille les enfants tout au long de l'année, pendant les temps scolaires et périscolaires. Un agent est spécialement chargé du lien avec les écoles et les services périscolaires.

Enseignants et animateurs disposent d'une carte de prêt leur permettant d'emprunter des documents pour les activités en classe ou lors des temps périscolaires et peuvent également demander des sélections thématiques.

Des accueils de classe et de groupes périscolaires sont organisés en cohérence avec les projets pédagogiques de chaque établissement et les programmes scolaires. Chaque année, de nouvelles propositions sont élaborées en concertation avec les équipes enseignantes.

6. Les structures partenaires de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL)

▪ L'accueil de Loisirs Ebulisphère

L'école élémentaire de Grézieu-la-Varenne accueille une antenne de l'accueil de loisirs, gérée en délégation par la CCVL. Cet accueil fonctionne tous les mercredis en journée complète ainsi que pendant les petites vacances scolaires.

Les enfants bénéficient de plusieurs espaces adaptés : les locaux périscolaires, la salle d'évolution, deux salles de classe, les extérieurs de l'école et le restaurant satellite.

Chaque mercredi, une quarantaine d'enfants sont accueillis en journée complète.

Pendant les vacances scolaires (sauf Noël), l'accueil s'organise du lundi au vendredi pour 16 enfants âgés de 3 à 5 ans et 24 enfants de 6 à 12 ans. Les places sont très demandées et l'accueil affiche complet presque toute l'année.

Les activités proposées sont variées : sportives, manuelles, culturelles mais aussi des moments conviviaux comme les repas et les goûters. Ces temps participent à l'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité, du respect des autres et de l'environnement.

Pour enrichir l'expérience des enfants, des sorties sont régulièrement organisées dans les environs : cinéma Cinéval, piscine des Vallons du Lyonnais à Vaugneray, salle d'escalade Lionel Daudet à Pollionnay ou encore foot en salle à Craponne.

Lors des vacances, des séjours et stages permettent aux enfants de découvrir la vie en collectivité pendant quelques jours, hors du cadre familial.

▪ **La structure Information Jeunesse**

La Structure Infos Jeunes, située dans les locaux de la CCVL, possède le label "Information Jeunesse". Elle accompagne les jeunes de 11 à 30 ans du territoire, qu'ils soient collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés.

Son rôle est de les informer sur des sujets qui les concernent directement comme l'orientation, la formation, l'emploi, le logement, la santé, les loisirs ou la mobilité, afin de les aider à gagner en autonomie.

Pendant les vacances scolaires, des ateliers pratiques sont organisés à la mairie de Grézieu-la-Varenne, couvrant des thèmes variés tels que la création de CV, l'utilisation de Parcoursup ou la gestion du stress.

La commune propose également des chantiers jeunes pendant les vacances de printemps, d'été et d'automne, en collaboration avec les services jeunesse et techniques.

Ces chantiers s'adressent aux jeunes de 14 à 17 ans résidant sur le territoire. Ils offrent une opportunité de découvrir le monde du travail, d'acquérir une première expérience professionnelle valorisante et de s'impliquer dans des travaux utiles à la commune.

Les participants peuvent ainsi se familiariser avec les règles du travail en équipe, rencontrer d'autres jeunes et recevoir une rémunération pour financer leurs projets personnels.

Chaque session accueille environ 8 jeunes pour une semaine d'activités comprenant du désherbage, de la peinture, du nettoyage ou des travaux de rénovation dans la commune.

7. Petite Enfance

▪ **Multi Accueil intercommunal**

La crèche La Colombe est gérée par la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais. Elle est réservée aux enfants habitant sur le territoire de la CCVL. Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30 en temps plein, partiel, ou occasionnel selon les places disponibles.

Ce lieu d'éveil est conçu pour favoriser le développement harmonieux de l'enfant (de 2 mois et demi à 3 ans) tout en respectant son rythme.

Elle est répartie en deux espaces :

- l'espace Grande Rue (capacité d'accueil 24 enfants)
- l'espace Place des Anciens Combattants (capacité d'accueil 16 enfants)

▪ **Micro crèche privée**

La micro crèche « Crèches de demain » accueille les enfants de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais. Cette crèche de 120 m² est ouverte aux enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans de 7h30 à 18h30 (capacité d'accueil 10 enfants).

Les crèches privées font l'objet d'une tarification spécifique.

▪ **Mode de garde individuel**

Il y a 35 assistantes maternelles agréées sur la commune, pour un total de 129 places à temps partiel ou complet. Certaines proposent des gardes en périscolaire. Leur agrément est délivré par le Département du Rhône.

Elles ont la possibilité de fréquenter le relais petite enfance (RPE), qui est géré par la Mutuelle Petite Enfance des Vallons du Lyonnais, par délégation de la CCVL. Le Relais est un lieu d'accompagnement professionnel, d'échanges et de rencontres entre enfants, assistantes maternelles et parents.

Les parents, en tant qu'employeurs, doivent déclarer l'assistante maternelle à l'URSSAF. Ils bénéficient d'une aide financière de la CAF et d'un crédit d'impôt.

E. Diagnostic des publics accueillis

Les enfants accueillis dans les Accueils Collectifs de Mineurs du territoire fréquentent les différentes structures de façon régulière. En effet, la plupart participent régulièrement aux activités périscolaires, à l'accueil du mercredi et aux programmes vacances. Pour beaucoup de familles où les deux parents travaillent, ces structures représentent avant tout un mode de garde, même si ce n'est pas leur seule fonction.

Les animateurs et ATSEM observent plusieurs évolutions chez les enfants. Ils notent notamment une agitation croissante, une capacité de concentration plus limitée et un besoin fréquent de se dépenser physiquement. Les activités demandant une attention soutenue doivent donc être adaptées en durée. Cependant, les enfants montrent un bel enthousiasme pour toutes les propositions d'animations quelles qu'en soient les thématiques.

Certains comportements posent question, comme des difficultés à respecter les règles de vie collective. Les équipes constatent régulièrement un manque d'écoute entre enfants, conduisant à des tensions. Les moments de jeu libre requièrent donc une vigilance particulière pour prévenir les conflits.

L'usage des écrans apparaît comme une préoccupation majeure. Son influence s'étend désormais aux enfants d'âge élémentaire, avec des cas de jeunes jouant tard la nuit aux jeux vidéo en ligne.

Les relations avec certaines familles se sont complexifiées. Certains parents ont tendance à prendre systématiquement parti pour leur enfant sans écouter les adultes encadrants, réagissant parfois avec vivacité avant même d'envisager un dialogue. Par ailleurs, beaucoup de parents consultent peu les informations qui leur sont transmises, préférant exiger des réponses immédiates à leurs demandes.

Cette situation globale demande aux équipes d'animation une grande adaptabilité dans leur travail quotidien avec les enfants comme dans leurs échanges avec les familles.

Accueil des enfants dits « remarquables » (en situation de handicap, avec des difficultés de comportement, ...):

Les équipes d'animation, les ATSEM et les enseignants bénéficient régulièrement de formations pour approfondir leurs connaissances et acquérir de nouveaux outils adaptés à leur public. Ces formations sont organisées en collaboration avec divers partenaires comme le CNFPT, l'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation et les structures spécialisées locales (IME/SESSAD).

Chaque situation étant unique, aucune formation ne peut apporter de solution universelle. La plupart de ces enfants sont déjà scolarisés dans les écoles de la commune ou pris en charge par des institutions voisines.

Le travail en réseau est essentiel. Il permet de renforcer les liens entre les différents acteurs : animateurs, enseignants, maîtres spécialisés, AESH, psychologues scolaires, infirmières (scolaires et PMI), éducateurs et professionnels du SESSAD. Cette collaboration offre des informations précises et des pistes concrètes pour organiser l'accueil de chaque enfant.

Dans certains cas, un animateur supplémentaire peut être recruté spécifiquement pour accompagner un enfant, grâce à un financement CAF. Cette solution dépend toutefois de la disponibilité d'un professionnel qualifié répondant aux besoins particuliers.

Avant l'accueil, des rencontres avec les parents permettent de mieux comprendre la situation de l'enfant, d'identifier ses besoins et d'expliquer le fonctionnement de la structure. Ces échanges aident à établir une organisation adaptée et, si nécessaire, à rédiger un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Le directeur joue un rôle central dans l'organisation de l'accueil. Il veille à sensibiliser son équipe et à assurer une cohérence dans la prise en charge.

Pour favoriser la stabilité de l'enfant, un même animateur lui est attribué dans la mesure du possible, ce qui facilite son intégration et ses repères.

Cette approche individualisée et collaborative vise à offrir un cadre sécurisant et bienveillant à chaque enfant.

3 – ACTIONS ET PROJETS MENÉS

Le PEDT, en focalisant sur la tranche d'âge 3-11 ans, vient en soutien du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et du PEDT intercommunal de la CCVL lors des temps périscolaires de la commune.

Mise en place d'un Comité de Suivi du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire, la commune instaure un Comité de Suivi afin d'assurer une coordination efficace et une évaluation régulière des actions mises en place.

Objectifs du Comité de Suivi :

- Assurer le suivi et l'évaluation des actions du PEDT en lien avec les objectifs fixés ;
- Favoriser la concertation entre les différents acteurs éducatifs du territoire ;
- Ajuster les dispositifs en fonction des besoins identifiés ;
- Garantir une cohérence entre les actions menées et les attentes des enfants, des familles et des partenaires.

Composition du Comité de Suivi :

Le comité sera composé de représentants des différentes parties prenantes impliquées dans le PEDT, notamment :

- Les élus de la commission enfance jeunesse ;
- Le responsable du pôle Cadre de vie et la responsable du service périscolaire ;
- Des représentants des écoles et établissements scolaires ;
- Des représentants des parents d'élèves ;
- Des acteurs du secteur associatif et des structures d'accueil de loisirs, en fonction des projets.

A. Les besoins répertoriés et effets attendus

Les besoins répertoriés visent à améliorer la coordination des temps scolaires, péri et extrascolaires dans le respect des rythmes de l'enfant :

- Besoin de cohérence et de cadre entre les différents acteurs locaux sur l'utilisation de lieux communs (bâtiments scolaires et cours par exemple) ;
- Proposer des activités périscolaires plutôt qu'extrascolaires pour mieux appréhender les rythmes de l'enfant ;
- Besoin de temps mieux adaptés aux pratiques sportives et culturelles ;
- Besoin de lieux disponibles pour la mise en place d'activités périscolaires ;
- Besoin de mise en place de modes de déplacement de type pédibus vers les différents lieux de la commune accueillant le public sus visé (salle des sports, terrain sportif, centre d'animation, médiathèque, etc.).

Les effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) seront :

- Amélioration de la réussite scolaire ;
- Meilleure solidarité et respect entre enfants ;
- Respect de l'environnement ;
- Bien-être des enfants et satisfaction des parents ;
- Enrichissement mutuel et partage entre générations ;
- Meilleures connaissances des partenaires associatifs ;
- Prise en compte et coordination des différents projets et partenaires.

B. Les leviers existants

- ✓ Une Convention Territoriale Globale (CTG) signée en 2022 avec la CAF, au niveau du territoire de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais ;
- ✓ Une Convention d'objectifs et de financement signée en 2024 avec la CAF, au niveau de la commune de Grézieu-la-Varenne ;
- ✓ L'ensemble des services de la collectivité ;
- ✓ Des équipements sportifs municipaux de qualité mis à disposition :
 - Un gymnase équipé d'une salle multisports, d'un dojo, d'une salle de danse,
 - Un plateau sportif avec un terrain synthétique et un terrain gazon,
 - 2 courts de tennis intérieurs et 2 courts extérieurs,
 - Un city stade, un skate-park et un terrain engazonné,
- ✓ Une école élémentaire avec une salle d'évolution et 2 salles dédiées au périscolaire ;
- ✓ Une école maternelle avec 2 salles d'évolution ;
- ✓ Des structures culturelles disponibles : une médiathèque municipale, un centre d'animation, une école de musique, ... ;
- ✓ Un tissu associatif varié composé d'environ 45 associations permet à la commune de jouir d'une longue expérience de partenariat entre associations et Ville avec notamment 12 associations sportives et 15 associations culturelles.

C. Les orientations éducatives

Le 5 mai 2025, la municipalité a approuvé en conseil municipal, le projet éducatif de territoire pour la période 2025/2026. Le développement de l'enfant est le fil conducteur. Toutes les actions entreprises s'articulent autour de quatre principales orientations.

1. Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant

- Respecter le rythme de vie de chacun. Le fonctionnement est organisé pour que chaque enfant trouve sa place et y soit reconnu comme un individu à part entière. L'instauration de groupes d'âge et de lieux de vie spécifiques permet aux enfants de se créer des repères et de s'approprier leurs espaces afin de respecter les rythmes et les besoins, différents selon les âges.
- Proposer des activités variées (culturelles, manuelles, physiques, sportives...) : l'enfant mobilise ses connaissances et ses compétences. La démarche ludique facilite les possibilités d'expression et place l'enfant dans une situation d'estime de soi.
- Permettre aux enfants de faire leurs propres choix et les positionner comme acteur de leur temps de loisirs en proposant des activités variées, divers espaces de vie adaptés à leurs âges.
- Aménager les différents espaces où les enfants peuvent avoir des repères et évoluer de manière autonome.
- Établir des relations de confiance entre enfants, parents et animateurs propres à maintenir la sécurité affective (confiance, vigilance, respect, chaleur).

2. Développer ensemble un avenir responsable

- Favoriser le vivre ensemble autour de valeurs communes (tolérance, justice, politesse, solidarité, ...).
- Sensibiliser les enfants aux règles de vie et aux notions de respect, notamment des adultes, des camarades et du matériel mis à disposition.
- Favoriser l'éducation à la dimension interculturelle et intergénérationnelle : ouverture au monde, tolérance, respect des cultures et coopération entre les individus.
- Sensibiliser les jeunes au respect et à la place des séniors dans la société, en développant des actions de solidarité.
- Sensibiliser les enfants au respect de la planète, de leur environnement, les rendre acteurs des gestes d'écocitoyenneté.
- Faire découvrir et mettre en valeur notre environnement quotidien aux enfants et les sensibiliser au recyclage des déchets, à la faune et la flore.

3. Favoriser l'accès de tous à l'offre éducative, en impliquant activement les familles

- Le temps de l'enfant est souvent découpé entre les moments qu'il passe en famille, à l'école et dans les structures de loisirs. Il s'agit donc de favoriser la mise en cohérence de ces différents moments par une articulation entre les projets des établissements scolaires et les projets des temps périscolaires de la commune.
- L'accueil est ouvert aux enfants porteurs de handicap ou de pathologies particulières qui nécessitent soin et attention. L'accueil doit prendre les dispositions pour assurer la meilleure prise en compte possible des particularités de l'enfant et permettre son inclusion au sein de toutes les structures périscolaires.
- Favoriser l'implication et la mobilisation des parents au sein de la communauté éducative : renforcer l'information en leur direction, garantir leur représentation dans les instances éducatives, mieux connaître leur point de vue, développer leur participation à des actions collectives.
- Élaborer une politique tarifaire juste afin de garantir l'égalité d'accès à l'offre éducative : la collectivité et ses partenaires s'engagent à déterminer des tarifs accessibles à tous en fonction des ressources de chacun.

D. Actions proposées dans le cadre du PEDT

1. Durant l'accueil périscolaire

▪ Accueil du matin

En ce qui concerne le temps du matin, l'accueil périscolaire fonctionne sur une arrivée échelonnée des enfants.

Cet accueil est agrémenté par la DRAJES, et bénéficie d'un taux d'encadrement de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans, et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (taux d'encadrement assoupli).

Ce temps est un temps calme et d'accueil, des activités libres sont proposées aux enfants.

Ils ont le choix de faire une activité calme, dessiner, lire, jouer à des jeux de société ou ne rien faire. Les enfants sont remis aux enseignants à 8h20 pour les élémentaires et 8h35 pour les maternelles.

▪ **Temps de pause méridienne**

Le temps de midi débute à 12h et jusqu'à 13h45 pour les élémentaires, ou de 11h45 à 13h30 pour les maternelles.

✓ Pour les enfants de l'école maternelle

Les maternelles mangent au restaurant scolaire de l'école maternelle, puis sont pris en charge par les ATSEM sur leur lieu scolaire :

- Pour les élèves de grandes sections, un temps libre surveillé est organisé dans la cour de récréation,
- Pour les élèves de petites et moyennes sections qui, après un court temps libre, seront amenés à la sieste autour de 12h30.

✓ Pour les enfants de l'école élémentaire

Pour les élémentaires, la restauration se fait sous forme de self dans le restaurant satellite de l'école élémentaire, les enfants sont appelés par classe avec un roulement défini et modifié chaque jour.

Durant ce temps, des activités libres sont organisées dans la garderie et dans la cour de récréation :

- Travaux manuels en lien avec les saisons, fêtes, événements et thème municipal,
- Jeux de construction,
- Jeux de société,
- Point lecture,
- Activités sportives, grands jeux et tournois.

▪ **Temps de périscolaire de fin d'après-midi**

Le temps périscolaire de fin d'après-midi débute à 16h15 pour les élémentaires et à 16h30 pour les maternelles. Un temps de battement de quinze minutes est prévu, permettant le regroupement des enfants et un temps de goûter.

Des activités périscolaires sont mises en place après le goûter dans les locaux de l'école maternelle pour les enfants de maternelle, encadrés par les ATSEM, et dans les locaux de la garderie pour les enfants en élémentaire, encadrés par les animateurs municipaux.

Des intervenants associatifs ainsi que des bénévoles peuvent également intervenir.

3 types d'activités périscolaires sont prévus sur la première heure de périscolaire

Des activités libres, les enfants ont le choix de participer à une activité calme (lecture, jeux de construction ou jeux de société, petits travaux manuels, ne rien faire), une activité sportive ou une activité libre (récréation).

L'activité choisie par l'enfant est en fonction de sa journée scolaire, les animateurs sont attentifs à ce que l'enfant choisisse une activité calme si une activité sportive a été proposée sur le temps scolaire et inversement.

Sur ce temps, les parents peuvent récupérer leurs enfants à l'heure qu'ils souhaitent.

Des activités « programmées », sur inscription et réservées aux élémentaires, limitées à un certain nombre d'enfants en fonction de l'activité, durant un cycle défini de 6 semaines (de vacances à vacances) pour une heure complète.

Ces activités approfondies permettent de fournir un travail suivi. Les activités proposées ne sont pas figées toutes l'année, certaines sont suivies sur plusieurs cycles avec des enfants différents en fonction de la demande, d'autres sont mises en place en fonction de la saison, des autres activités et de la disponibilité des locaux.

Ces activités respectent les taux d'encadrement assouplis d'1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

En fonction de la nature de l'activité, celle-ci peut avoir lieu dans la cour extérieure, dans le local périscolaire, la salle d'évolution ou une salle de classe.

Des activités « à la carte », sur inscription au temps d'activités libres et réservées aux maternelles, ces activités seront proposées en début de séance au enfants présents, chaque enfant pourra alors y participer selon l'envie du moment.

Ces activités ont un thème défini et sont réservées aux enfants fréquentant le service de 16h30 à 17h30 et respectent les taux d'encadrement assouplis d'1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.

Parallèlement aux activités périscolaires élémentaires, une étude surveillée est proposée par les enseignants de 16h15 à 17h15, sous réserve de volontaires.

L'ensemble de ces activités s'organisent en lien avec les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) relevant de la compétence de l'Education Nationale.

Cet accueil périscolaire du soir est agrémenté par la DRAJES, et bénéficie d'un taux d'encadrement de 1 animateur pour 14 de moins de 6 ans, et d'1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Durant ce temps, des activités libres sont organisées dans la garderie et dans la cour de récréation :

- Travaux manuels en lien avec les saisons, fêtes, événements et thème municipal,
- Jeux de construction,
- Jeux de société,
- Point lecture,
- Activités sportives, grands jeux et tournois,
- Jeux libres.

A partir de 16h15, les associations de la commune ont la possibilité d'avancer leur temps de cours pour une meilleure prise en compte des rythmes de l'enfant.

Une coordination entre les animateurs et les intervenants associatifs est mise en place pour l'organisation du départ vers les activités associatives (regroupement des enfants inscrits, relais avec le pédibus, etc.).

2. Lors du Conseil Municipal des Enfants

Le CME offre aux jeunes Grézirots l'opportunité de découvrir le fonctionnement municipal, de proposer et de mettre en œuvre des projets pour améliorer leur commune, tout en développant leur sens des responsabilités et de la citoyenneté dans la continuité des actions scolaires et périscolaires.

Lors de leur mandat, les jeunes sont amenés à faire des choix de projets d'animation et de citoyenneté. L'an dernier, une exposition a été faite autour du thème de l'école à travers les temps, ont également été organisés un voyage à Paris avec la visite du Sénat, une rencontre intergénérationnelle avec les résidents de la maison de Charmanon (accueil temporaire de personnes âgées).

La participation aux différentes commémorations est également un engagement des jeunes conseillers.

En 2024, les jeunes élus ont souhaité axer leur projet sur le thème du harcèlement en confectionnant et déposant une boîte aux lettres anti harcèlement dans la cour de l'école élémentaire.

3. Durant les temps de médiathèque

La médiathèque municipale de Grézieu-la-Varenne accueille régulièrement des groupes d'enfants issus des temps scolaires et périscolaires dans ses locaux.

Chaque semaine, un groupe d'élèves inscrits en accueil périscolaire, tous niveaux confondus, se rend à la médiathèque de 16h30 à 17h15. Lors de ces séances, les enfants lisent librement, empruntent des documents et écoutent des histoires contées par la bibliothécaire jeunesse.

Les classes de l'école maternelle sont accueillies trois fois par an pour des séances d'une heure. Ces temps sont conçus en lien avec les thématiques abordées en classe, en collaboration avec les enseignantes. Les enfants participent à des lectures, des activités pédagogiques et empruntent des livres pour la classe.

Les classes de l'école élémentaire bénéficient également de trois séances d'une heure dans l'année. Deux séances sont construites autour d'une thématique choisie en partenariat avec les enseignantes et une séance est dédiée au vote dans le cadre du Prix littéraire jeunesse « Les Incorruptibles ».

4. Projets communs et continuité entre les temps scolaires, péri et extrascolaires

La continuité éducative est travaillée entre les différents projets pédagogiques (activités périscolaires, accueil de loisirs périscolaire, projets d'école) pour une meilleure articulation entre les temps d'apprentissage scolaires et les temps d'activités péri et extrascolaires.

▪ Continuité écoles et périscolaire

- Dans un souci de cohérence, un règlement commun de l'utilisation de la cour de récréation a été instauré en élémentaire. Ce règlement permet aux enfants d'avoir un seul et unique cadre commun à tous les temps de leur scolarité.
- Un encadrant supplémentaire peut être amené à intervenir sur le temps méridien pour les enfants en situation de handicap.
- De plus, des passerelles sont organisées en fin d'année scolaire :
 - Les grandes sections vont visiter les classes de CP et découvrent le self de la cantine élémentaire,
 - Les CM2 sont accueillis sur une journée complète au collège.
- Chaque année, le budget voté par le conseil municipal attribue une participation financière aux OCCE pour les projets pédagogiques des écoles (sorties, visites, actions diverses) et classes découvertes.
- Un budget d'investissement rattaché aux écoles a permis l'installation de Tableaux Numériques Interactifs dans chaque classe d'élémentaire ainsi que l'aménagement de classes modulables, dites « flex », avec du matériel adapté.
- Réalisation d'une fresque dans la salle d'évolution élémentaire dans le cadre du projet d'école, volet artistique et culturel.

▪ Continuité périscolaire et partenaires associatifs

- Un pédibus est organisé par les associations de danse, de judo, de basket et du sou des écoles (cours d'anglais) afin de débuter leurs cours au plus tôt, dans la continuité du temps scolaire et dans le respect du rythme de l'enfant.
Cette action est organisée en lien avec le service périscolaire, les enfants inscrits au pédibus sont récupérés par les intervenants durant la première ½ heure de l'accueil pour accompagner les enfants au gymnase.
- Un pédibus, géré par les parents d'élèves existe sur certains secteurs de la commune mais est actuellement en sommeil. C'est un mode de ramassage scolaire alternatif qui consiste à convoyer les enfants à pied, accompagnés par des parents volontaires, sur les trajets domicile-école.

▪ Projets communs intergénérationnels

Sur proposition de la commission municipale « Liens Intergénérationnels, Solidarité, Séniors », un spectacle intergénérationnel suivi d'un temps d'échanges, proposé à des classes de CP et aux résidents de +80 ans de la commune, est organisé pendant le temps scolaire.

Durant le temps extrascolaire, distribution des colis de Noël aux +80 ans de la commune à l'initiative des enfants du CME et élargie à l'ensemble des enfants de CM2 volontaires.

- **Projet commun de lutte contre le harcèlement**

Suite au constat de l'augmentation du harcèlement scolaire en élémentaire, un projet de médiation par les pairs, porté conjointement par le service vie scolaire et périscolaire et l'équipe enseignante, a été mis en place avec le soutien de l'AROEVEN, dans la continuité du projet PHARE de l'école élémentaire.

Le CME prend également part au projet.

- **Projet commun de désimperméabilisation des cours d'écoles**

Le projet de désimperméabilisation des cours d'école sera mis en œuvre à compter de la rentrée de septembre 2025.

Une première phase de concertation réunira les enfants, les enseignants, les parents d'élèves et les agents intervenant à l'école (ATSEM, agents d'animation, d'entretien des locaux et techniques). Cette étape permettra à chacun de partager ses idées et ses besoins pour concevoir un espace adapté à tous.

Les travaux se dérouleront durant l'été 2026, avec une fin programmée en février 2027 au plus tard.

Ce projet améliorera la gestion des eaux de pluie en favorisant leur infiltration dans le sol plutôt que leur ruissellement. Il apportera aussi plus de fraîcheur en remplaçant le bitume par des arbres et des espaces végétalisés, limitant ainsi les fortes chaleurs en été. Les enfants bénéficieront d'un environnement plus naturel et agréable, propice aux jeux et aux découvertes.

Sur le plan pédagogique, ce nouvel aménagement servira de support pour des activités d'apprentissage sur la biodiversité, l'eau ou le climat. Les élèves pourront observer et étudier les changements dans leur cour, ce qui renforcera leur sensibilisation à l'écologie. En impliquant toute la communauté éducative dès le départ, le projet garantira une meilleure appropriation des lieux et une continuité dans son utilisation au quotidien.

5. Tableau des actions

Actions / projets	Activités	Objectifs opérationnels	Avec qui?	Période	Indicateurs
Développement des cours décalé	Ateliers de concertation pour créer la cour de demain Atelier de sensibilisation à l'écologie et la biodiversité	S'approprier la cour d'école Bénéficier d'un environnement naturel et apaisant Créer des espaces de fraîcheur	Concertation avec les élèves, enseignants, parents d'élèves, AISEM, agents d'animation, direction et technique	Rentrée septembre 2025 jusqu'à février 2027	Nombre de participants aux ateliers de concertation Évolution du comportement des enfants dans la cour
Liens intergénérationnel	Spectacles intergénérationnels Distribution des colis de noël aux +80 ans de la commune	Proposer des temps de rencontres et d'échanges entre les enfants et les seniors	Elèves des écoles, Résidents EPAnD et seniors de la commune Associations seniors	Temps repartis sur l'année scolaire	Nombre de participants Divinité des échanges Nombre de personnes mobilisées
Projet de lutte contre le harcèlement	Fabriquer et mettre en place une boîte aux lettres Organisation de conférences Confection d'un annuaire Médiations par les pairs	Savoir reconnaître et lutter contre le harcèlement	CME, agents d'animation, équipe enseignante, CCVL, la médiathèque	Durant les temps scolaires, périscolaires et lors des conseils du mercredi (CME)	Quiz sur les droits des enfants Participation des enfants aux projets Nombre de médiations abouties
Actions autour de l'environnement	Apprentissage du tri sélectif par des jeux (casques à confectionner...) Recyclart Gasillage alimentaire : pesée des déchets à la cantine, recettes avec les restes du figo	Savoir trier les déchets (dans quelle poubelle mettre chaque déchet) Savoir réutiliser des objets plutôt que jeter Lutter contre le gasillage notamment au restaurant scolaire	Équipe d'animation élémentaire, équipe AISEM, équipe restauration, brigade anti-gaspillage CCVL	Temps périscolaires du midi et du soir	Vérification des contenues des poubelles de recyclage Assiduité et suivi du recyclart Courbe du poids des déchets en cantine
Actions autour de la muséum dans les activités programmées	Jeux collectifs, danse, yoga, Atelier écoute	Apprendre à coopérer et jouer entre enfants de sexe opposé Voir le sport autrement	Équipe périscolaire élémentaire, équipe AISEM, intervenant sports collectifs, associations	Temps périscolaires du soir	Participation et motivation des enfants Assiduité des enfants
Exemples d'actions lors des temps périscolaires	Activités sportives : Sport collectif : basket, choukball, handball... Sport individuel : tennis de table, tir à l'arc ...	Connaitre les règles du sport en équipe Développer l'autonomie dans les sports individuels Développer le fairplay et le respect de l'adversaire	Agent d'animation, intervenant spécialisé dans le sport	Temps périscolaires du soir	Participation et motivation des enfants Assiduité des enfants
	Activités manuelles : en relation avec un thème ou une saison (c'est valant, nichoir, activités d'hiver, de printemps)	Développer la concentration Avoir la satisfaction de fabriquer de ses mains Apprendre à travailler en groupe	Agents du périscolaire, intervenants	Temps périscolaires du soir	Participation et motivation des enfants Assiduité des enfants
	Activité sportive : découverte et initiation à la boxe pieds poings	Savoir se contrôler Respecter l'adversaire et avoir de la discipline Améliorer sa condition physique Répondre à l'enfant	Intervenant boxe, agent périscolaire	Temps périscolaires du soir	Participation et motivation des enfants Assiduité des enfants
	Activité sophrologie : Écoute et échange autour d'une histoire qui invite à réfléchir sur les attitudes et réactions de chacun Jeu d'observation et de mémorisation Temps de relaxation guidée	Observer les émotions Développer l'attention et l'empathie Faire une connaissance de son corps	Intervenant spécialisé en sophrologie	Temps périscolaires du soir	Participation et motivation des enfants Assiduité des enfants
	Ateliers à la médiathèque : lecture d'une histoire Empêche de vivre	Écouter l'autre Écouter et dialoguer avec autre que l'école ou la garderie Rencontre avec l'enfant	Agent périscolaire, agent de la médiathèque	Temps périscolaires du soir	Participation et motivation des enfants Assiduité des enfants Fréquentation de la médiathèque

4 – ÉVALUATION

L'évaluation du PEDT constitue un enjeu majeur et doit être effectué en concertation.

A. La périodicité de l'évaluation

- ✓ Des temps de pilotage et de régulation réguliers par équipe sont réalisés durant les périodes périscolaires. Le rythme reste à définir et sera aménagé en fonction des besoins.
- ✓ La remontée de l'ensemble des informations se fait de manière régulière auprès de la direction du pôle. Le directeur du pôle se tient à la disposition de l'équipe.
- ✓ Le directeur du pôle informe régulièrement les élus et la direction générale de la mairie, du déroulement des accueils, et surtout, sans délai, dès lors qu'un incident survient.
Il rencontre régulièrement le Maire adjoint délégué à l'enfance, l'école, le périscolaire et la jeunesse de façon à faire le point sur l'avancée des dossiers et le déroulé des situations.
- ✓ Un point est réalisé régulièrement avec les enfants. Sa forme est attrayante, différente et en adéquation avec l'âge du public ainsi qu'avec la thématique de la session.
Les parents peuvent être ponctuellement questionnés sur leurs attentes, mais un échange quotidien est maintenu lors de la récupération des enfants.
- ✓ Les partenaires sont questionnés après chaque intervention.
- ✓ Chaque année, un comité de pilotage d'évaluation est mis en place sur le même principe que ceux effectués lors de l'élaboration de ce PEDT, avec tous les acteurs éducatifs du territoire pour continuer dans la démarche participative enclenchée.

B. Les indicateurs retenus

L'évaluation est définie autour de trois grands domaines que sont : l'enfant, les démarches collectives et les animations. Des critères quantitatifs et qualitatifs sont choisis.

Des exemples sont proposés ci-dessous.

1. L'enfant

➤ Son attitude

- **Indicateurs quantitatifs :**
 - Nombre de fois où l'enfant peut choisir
- **Indicateurs qualitatifs :**
 - Son attention : Est-il réceptif ?
 - Sa timidité
 - L'évolution de son attitude

➤ Son rythme

- **Indicateurs quantitatifs :**
 - Nombre de moments calmes sur la journée
- **Indicateurs qualitatifs :**
 - Sa fatigue
 - La gestion de son excitation
 - Son temps de concentration

➤ Sa participation

- **Indicateurs quantitatifs :**
 - Nombre d'enfants présents
 - Nombre d'enfants qui participent
 - Nombre d'enfants qui participent volontairement
 - Nombre d'enfants à besoins particuliers
- **Indicateurs qualitatifs :**
 - Adaptation des contenus, des méthodes et des lieux aux besoins de tous les enfants
 - Satisfaction des enfants
 - Satisfaction des familles
 - Accessibilité pour tous
 - Conditions d'accueil

2. Les animations

➤ La diversité

- **Indicateurs quantitatifs :**
 - Nombre de types d'animation différents
 - Nombre d'activités différentes menées
 - Nombre d'acteurs différents
 - Nombre de thèmes abordés
- **Indicateurs qualitatifs :**
 - Cohérence avec les intentions de la collectivité
 - Cohérence avec les besoins de l'enfant
 - Intérêt porté à chaque animation
 - Motivation des enfants
 - Qualité des activités
 - Adaptation à l'âge de l'enfant
 - Accès à la culture

➤ L'originalité

- **Indicateurs quantitatifs :**
 - Nombre d'activités jamais proposées sur la durée du PEDT
 - Nombre de rencontres mises en place
 - Nombre d'acteurs différents
- **Indicateurs qualitatifs :**
 - Cohérence avec les intentions de la collectivité
 - Cohérence avec les besoins de l'enfant
 - Intérêt porté par l'enfant
 - Construction et présentation aux enfants
 - Différence avec ce qui est habituellement proposé
 - Adaptabilité de l'organisation

➤ Apport de connaissances

- **Indicateurs quantitatifs :**
 - Nombre d'animations pédagogiques
 - Nombre de partenariats
 - Nombre d'acteurs différents
- **Indicateurs qualitatifs :**
 - Cohérence avec le diagnostic de territoire
 - Préparation et construction de l'activité
 - Dynamique collective avec les intervenants
 - Qualification des intervenants
 - Apport de savoirs

➤ Lien entre les différents temps

- **Indicateurs quantitatifs :**
 - Nombre d'animations suivies sur les différents temps
 - Nombre de rencontres enseignants/animateurs
 - Nombre de rencontres associations/animateurs
- **Indicateurs qualitatifs :**
 - Qualité des relations enseignants/animateurs
 - Transmission des informations
 - Cohérence des projets d'écoles et des projets pédagogiques
 - Prise en compte du bien-être de l'enfant
 - Partage des espaces
 - Coopération et échanges entre les différents acteurs

GLOSSAIRE

- AESH** : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
- APC** : Activités Pédagogiques Complémentaires
- AROEVEN** : Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale
- ATSEM** : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
- BAFA** : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
- CAF** : Caisse d'Allocation Familiale
- CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- CCVL** : Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais
- CEJ** : Contrat Enfance Jeunesse
- CME** : Conseil Municipal d'Enfants
- CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- CTG** : Convention Territoriale Globale
- DRAJES** : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- FCPE** : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
- IME** : Institut Medico Educatif
- INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- OCCE** : Office Central de la Coopération à l'Ecole
- PAI** : Projet d'Accueil Individualisé
- PEDT** : Projet Educatif Des Territoires
- PMI** : Protection Maternelle Infantile
- RPE** : Relais Petite Enfance
- RSA** : Revenu de Solidarité Active
- SDJES** : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- SESSAD** : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
- UCP** : Unité Centrale de Production
- URSSAF** : Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône



Projet Educatif de Territoire

Entre

Madame la Préfète du Rhône, ci-après nommée « la Préfète ».

Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône, ci-après nommée « l'Inspecteur d'Académie ».

Madame la Directrice Adjointe en charge des politiques sociales et territoriales de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, ci-après nommée « la directrice adjointe de la CAF »,

La commune de Grézieu-la-Varenne, siège des écoles maternelles et/ou élémentaires citées dans la convention, représentée par son maire, Monsieur Bernard ROMIER, ci-après nommée « la commune de Grézieu-la-Varenne ».

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention établit le Projet Educatif de Territoire, également nommé « PEDT » dans le cadre duquel peuvent être organisées, en application de l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, des activités périscolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles, élémentaires ou primaires, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEDT est élaboré par la commune de Grézieu-la-Varenne, siège de ces écoles, et conjointement par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales.

Article 2 : Territoire concerné

Le PEDT concerne les écoles suivantes :

- Ecole maternelle de la voie verte, 20 chemin des voyageurs, 69290 Grézieu-la-Varenne
- Ecole élémentaire Georges Lamarque, Grande rue, 69290 Grézieu-la-Varenne

Article 3 : Liste des organisateurs d'accueils de loisirs périscolaires concernés par le PEDT :

- Mairie, 16 avenue Emile Evellier, 69290 Grézieu-la-Varenne

Article 4 : Présentation du PEDT

Le PEDT, objet de la présente convention, est joint en annexe. Il précise :

- le périmètre et le public concerné.
- les activités proposées et les objectifs éducatifs.
- les articulations entre les activités et les dispositifs existants.
- les partenaires du projet, la structure de pilotage et les modalités de pilotage.
- les modalités d'évaluation.

Article 5 : Mesures concernant le taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires

Conformément au décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 et sous réserve que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil garantissent la sécurité des enfants, la qualité éducative des activités périscolaires proposées et leur cohérence avec le projet d'école, les taux d'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés dans le cadre de ce PEDT ne pourront être inférieurs à :

- dans le cas d'un accueil de loisirs périscolaire organisé jusqu'à 5 heures consécutives :

- 1° d'un animateur pour quatorze mineurs âgés de moins de six ans ;
- 2° d'un animateur pour dix-huit mineurs âgés de six ans ou plus ;

- dans le cas d'un accueil de loisirs périscolaire organisé plus de 5 heures consécutives, ou quelque soit la durée, lors de tout déplacement entre l'école et l'un des locaux des signataires du PEDT pendant le temps d'accueil de loisirs :

- 1° d'un animateur pour dix mineurs âgés de moins de six ans ;
- 2° d'un animateur pour quatorze mineurs âgés de six ans ou plus.

Article 6 : Organisation des accueils de loisirs périscolaires dans le cadre du PEDT

Tel que le prévoit l'alinéa 2 de l'article R. 227-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les personnes qui participent ponctuellement avec le ou les animateur(s) à l'encadrement des activités périscolaires sont comprises, pendant le temps où elles y participent effectivement, et pour l'application de l'article R. 227-12 du même code, dans le calcul de ces taux d'encadrement.

Par dérogation au 1° du II de l'article R. 227-1 du même code, la durée minimale prévue pour les activités périscolaires par journée de fonctionnement est ramenée à une heure.

Article 7 : Évaluation

L'évaluation du PEDT a lieu dans les modalités prévues en annexe.

L'évaluation fait l'objet, **six mois avant son terme**, d'un rapport réalisé par la structure de pilotage mentionnée en annexe et à l'article L. 551-1 du Code de l'Education et transmis à la Préfète du département et à l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône.

Article 8 : Durée

Le PEDT est signé pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2025.

Des modifications pourront y être apportées par avenant, sous réserve d'acceptation par l'ensemble des signataires de la présente convention et de validation par le comité de suivi des PEDT.

Il peut être mis fin à ce PEDT à la demande de la collectivité territoriale concernée, ou en cas de manquements aux exigences du Code de l'Action Sociale et des Familles, ou de manquements repérés dans sa mise en œuvre par l'un ou l'autre des signataires de la présente convention.

A Grézieu-la-Varenne, le

Le maire.

L'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône

La Directrice Adjointe en charge des politiques sociales et territoriales de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

La Préfète du Rhône